

à son exemple. Je ne m'arrêterai pas à discuter la question de savoir s'il s'agit ou non de vétilles. Une somme d'un million de dollars par année est en jeu, ce qui représente cinquante millions de dollars en cinquante ans. La somme peut s'élever à deux millions. Il peut nous dire qu'il s'agit d'une vétille, mais cela ne nous dit pas quelle sorte d'entente il voudrait conclure. On ne nous a pas expliqué quelle sorte d'entente serait jugée satisfaisante par le gouvernement fédéral. Je répète que, pendant plus de la moitié de son discours, le ministre a insisté sur le fait que la transaction n'est pas avantageuse. C'est, semble-t-il, la raison principale de la présentation du bill à l'étude, la raison pour laquelle on nous demande d'adopter ce projet de loi.

S'il en est ainsi, qu'on me permette de demander si le Gouvernement veut se poser en arbitre ou en dictateur à l'égard des transactions conclues par les provinces? En pareil cas, nous aurions là un exemple très frappant d'une centralisation de plus en plus prononcée de l'autorité entre les mains des dictateurs d'Ottawa. L'autre jour, l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Hamilton) a prononcé un excellent discours sur les progrès réalisés dans la marche vers la centralisation sous le gouvernement actuel. En voilà un exemple. Qu'on me permette de demander si le projet de loi sera considéré comme un précédent pour toute transaction ou tout contrat futur que pourront désirer conclure les gouvernements provinciaux? Je pose la question car la mesure à l'étude peut être interprétée de cette façon. Je veux poser cette même question à tous ceux qui représentent la même province que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Le Sage). Je me demande si cette province tolérera un précédent comme celui-là, c'est-à-dire si elle tolérera que le gouvernement fédéral s'arroge le droit de déterminer si une transaction provinciale est avantageuse ou non.

Je ne crois pas que la somme en cause soit une vétille mais, à supposer qu'elle le soit, cela ne regarde pas le gouvernement fédéral. Même les gouvernements provinciaux, du fait de leur autonomie, ont le droit de conclure une transaction désavantageuse s'ils le veulent. Cela les regarde. Nous ne croyons pas qu'il s'agit d'une transaction désavantageuse mais c'est ce que semble croire le gouvernement d'après le projet de loi à l'étude. Mon chef a déclaré que le gouvernement n'a pas encore prouvé que l'entente est désavantageuse bien que le ministre ait consacré la plus grande partie de son temps à souligner que c'est là le motif fondamental de la présentation de ce bill. Il a même ajouté qu'il espérait que,

lorsque le bill sera déféré au comité, nous pourrions compter sur le témoignage de spécialistes en vue de déterminer s'il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise affaire. C'est le comble. Le Gouvernement déclare qu'il désire établir un comité parlementaire en vue de décider si une entente conclue par une province est avantageuse ou non. Peut-on aller plus loin? C'est ce que nous dit le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le bill à l'étude, monsieur l'Orateur, est une déclaration de guerre contre les droits des provinces; voilà ce que c'est. L'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) me rappelle que le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) a déjà dit que c'est une déclaration de guerre.

Je désire aborder un autre point, un point que je ne voudrais pas passer sous silence. Il mérite une plus grande attention que celle que lui a accordée la Chambre jusqu'ici. Il a été soulevé hier par l'honorable député de Cariboo (M. Leboe). Au moment où l'honorable député abordait cette question, j'ai remarqué que le ministre du Commerce (M. Howe) avait la tête enfouie dans un livre ou dans un journal. Peut-être lisait-il le hansom ou encore un contrat conclu avec quelque autre gouvernement, je ne sais pas. Il était absorbé dans sa lecture. Je n'ai pas pu voir si ses yeux bougeaient mais n'allez pas croire qu'il ne prêtait pas l'oreille à ce que l'honorable député disait.

Et que disait l'honorable député? Je désire exprimer la même idée dans mes propres termes. Il disait qu'il s'était rendu dans la cour et qu'il y avait remarqué une odeur passablement désagréable. Il suivit la trace de cette odeur jusqu'au garage, ouvrit la porte et eut l'impression qu'il y avait là quelque chose d'insolite. En relevant quelques planches déposées là au hasard, il trouva d'où venait cette odeur et s'écria: "Nous y voilà". Je ne sais pas combien de députés écoutaient attentivement à ce moment-là, mais qu'a-t-il dit? Je ne me propose pas de lire son discours mais voici ce qu'il a dit. Si la transaction est complétée, la Colombie-Britannique obtiendra vraisemblablement, à meilleur marché, de l'énergie électrique qui ferait concurrence à celle de la *West Kootenay Power and Light Company*, filiale de la *Consolidated Mining and Smelting Company*, dont 51 p. 100 des actions sont la propriété du Pacifique-Canadien. Le projet de loi à l'étude...

Le très hon. M. Howe: (Port-Arthur): Mon honorable ami a mentionné mon nom à ce propos. Je crois qu'il a parlé du ministre du Commerce. Qu'ai-je eu à faire au juste à la teneur de cette déclaration?

M. Hansell: Rien.